

SÉANCE D'INFORMATION

Rapport du Conseil fédéral sur l'évaluation du nouveau régime de financement des soins

Mardi 18 septembre 2018



INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | info@spitexprivee.swiss | spitexprivee.swiss



CURAVIVA.CH



PROGRAMME DE LA RENCONTRE

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL SUR L'ÉVALUATION DU NOUVEAU RÉGIME DE FINANCEMENT DES SOINS

1 Allocution de bienvenue

Bea Heim

Conseillère nationale

2 Résultats de l'évaluation du nouveau régime de financement des soins

Thomas Christen

Vice-directeur, responsable de l'unité de direction Assurance maladie et accidents, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

3 Évaluations de la CI Financement des soins

Marianne Pfister

Directrice de l'association Aide et soins à domicile Suisse

Elsbeth Wandeler

Déléguée du Conseil suisse des aînés

Daniel Höchli

Directeur de CURAVIVA Suisse

4 Questions et discussion

Bea Heim

Conseillère nationale

Résultats de l'évaluation du nouveau régime de financement des soins



INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | info@spitexprivee.swiss | spitexprivee.swiss



CURAVIVA.CH





Évaluation du nouveau régime de financement des soins

Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération

Séance d'information Intergroupe parlementaire «Soins»
18 septembre 2018

Thomas Christen
Vice-directeur, responsable de l'unité de direction Assurance maladie et accidents



Sommaire

1. Nouveau régime de financement des soins
2. Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération
3. Autres thèmes liées au financement des soins
4. Défis dans le domaine des soins de longue durée
5. Bilan



Sommaire

- 1. Nouveau régime de financement des soins**
- 2. Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération**
- 3. Autres thèmes liées au financement des soins**
- 4. Défis dans le domaine des soins de longue durée**
- 5. Bilan**



Nouveau régime de financement des soins

Contexte

- En raison de l'évolution démographique, l'assurance obligatoire des soins (AOS) prend en charge toujours plus de prestations liées à la vieillesse.
- Le Parlement a décidé de réformer le régime de financement pour stabiliser la situation.

Mesures

- Limitation des contributions de l'AOS aux soins
- Limitation de la participation des patients
- Mesures d'accompagnement d'ordre social (prestations complémentaires, allocation pour impotents de l'AVS)



Nouveau régime de financement des soins

Évaluation du nouveau régime

- Évaluation externe en 2016-2017
- Groupe d'accompagnement rassemblant les parties prenantes
- Discussion au Conseil fédéral le 4 juillet 2018
- Publications :
 - Rapport d'évaluation du groupe de travail constitué par Infrac, Careum Recherche et le cabinet d'avocats Landolt
 - Prise de position du DFI



Sommaire

1. Nouveau régime de financement des soins
- 2. Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération**
3. Autres thèmes liées au financement des soins
4. Défis dans le domaine des soins de longue durée
5. Bilan



Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération

Financement des soins

- Les dépenses de l'AOS pour les prestations de soins se sont stabilisées > objectif du législateur atteint.
- La charge financière a augmenté pour les cantons et les communes.

Bilan (financement)

Aucune modification nécessaire, mais le DFI va examiner si et comment l'évolution des coûts dans le domaine des soins peut être prise en compte (postulat 16.3352).



Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération II

Mise en œuvre du nouveau régime de financement des soins

- Lacunes dans la mise en œuvre concernant :
 - le financement résiduel par les cantons (et les communes)
 - le respect des règles relatives à la participation des patients
 - la transparence (comptabilité analytique)

Bilan (mise en œuvre) : aucune intervention législative nécessaire

- La loi est claire, mais pas encore entièrement mise en œuvre. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouvelles dispositions.
- La Confédération abordera les lacunes concernant la mise en œuvre avec les acteurs concernés.



Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération : bilan en quatre points

1. Le Conseil fédéral estime qu'aucune intervention législative n'est nécessaire. Il constate toutefois des lacunes concernant la mise en œuvre de la loi.
2. Il a chargé le DFI/OFSP d'aborder ces lacunes concernant la mise en œuvre avec les acteurs concernés.
3. Les conclusions de la Confédération concernant l'évaluation ne marquent pas la fin, mais le début des discussions.
4. Le DFI fera de nouveau rapport au Conseil fédéral.



Sommaire

1. Nouveau régime de financement des soins
2. Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération
- 3. Autres thèmes liées au financement des soins**
4. Défis dans le domaine des soins de longue durée
5. Bilan



Autres questions liées aux financement des soins

Adaptation de l'OPAS

- Modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) :
 - Ajustement des contributions de l'AOS (neutralité des coûts)
 - Exigences minimales concernant l'évaluation des besoins en soins
 - Plus de compétences pour les infirmiers et infirmières
- Procédure de consultation jusqu'au 26 octobre 2018

Matériel de soins / Liste des moyens et appareils

- Décision du Tribunal administratif fédéral d'octobre 2017
- Discussions avec les acteurs concernés
 - Objectif : faire de la transparence la base d'une future solution
- Interventions parlementaires



Sommaire

1. Nouveau régime de financement des soins
2. Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération
3. Autres thèmes liées au financement des soins
4. **Défis dans le domaine des soins de longue durée**
5. Bilan



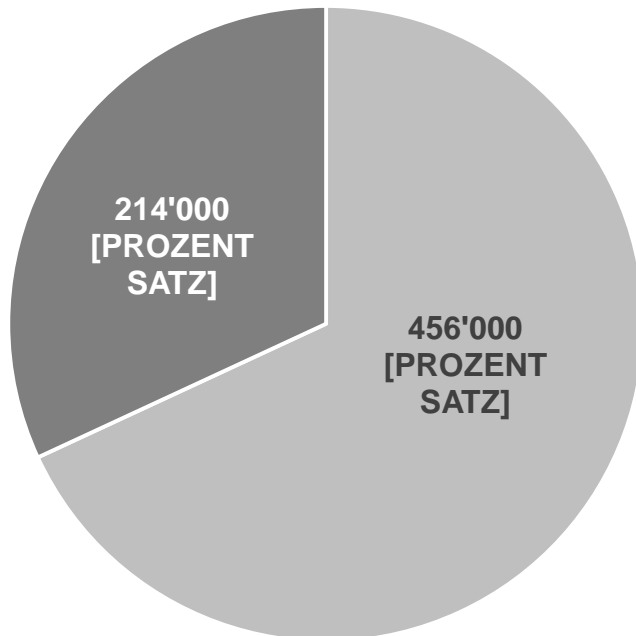
Soins de longue durée : cinq défis

- 1. Structures de soins ; évolution des besoins des patients**
- 2. Pénurie de personnel soignant qualifié**
- 3. Nécessité d'augmenter l'attrait de ces professions**
4. Hausse des dépenses de santé, en particulier pour les soins de longue durée
5. Charge financière croissante



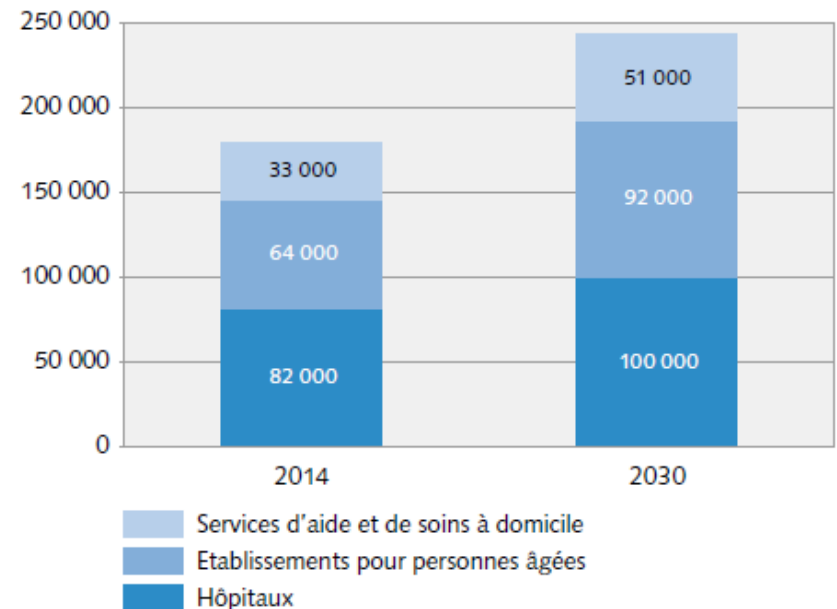
Pénurie de personnel qualifié

Actifs dans les secteurs de la santé et du travail social (2016)



- Santé et social (hors soins)
- Soins (hôpitaux compris)

Projection concernant la hausse des besoins en personnel soignant en Suisse (nombre de personnes employées), 2014 et 2030 Fig. 3



Source: OFS – Statistique des hôpitaux, Statistique des institutions médico-sociales et Statistique de l'aide et des soins à domicile.

© Obsan 2016



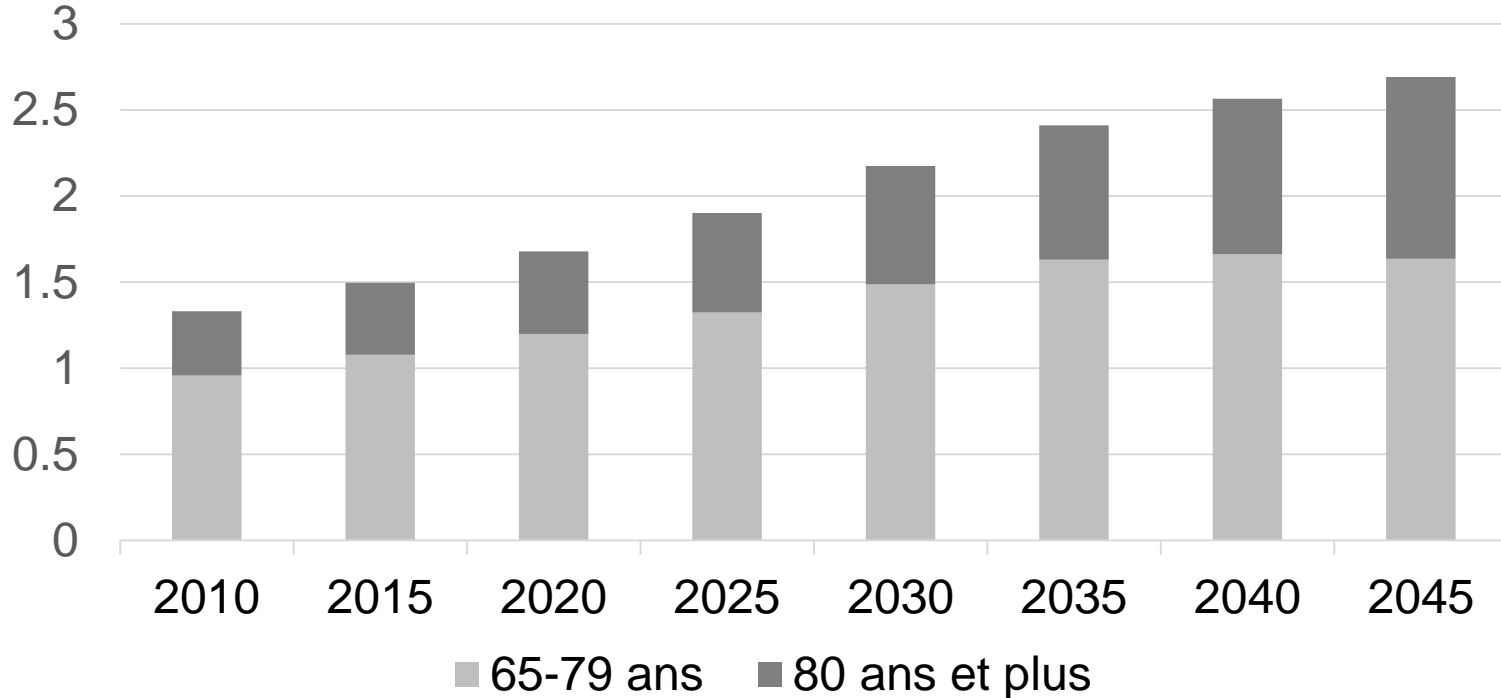
Soins de longue durée : cinq défis

1. Pénurie de personnel soignant qualifié
2. Nécessité d'augmenter l'attrait de ces professions
3. Structures de prise en charge ; évolution des besoins des patients
4. **Hausse des dépenses de santé, en particulier pour les soins de longue durée**
5. **Charge financière croissante**



Augmentation des coûts de la santé

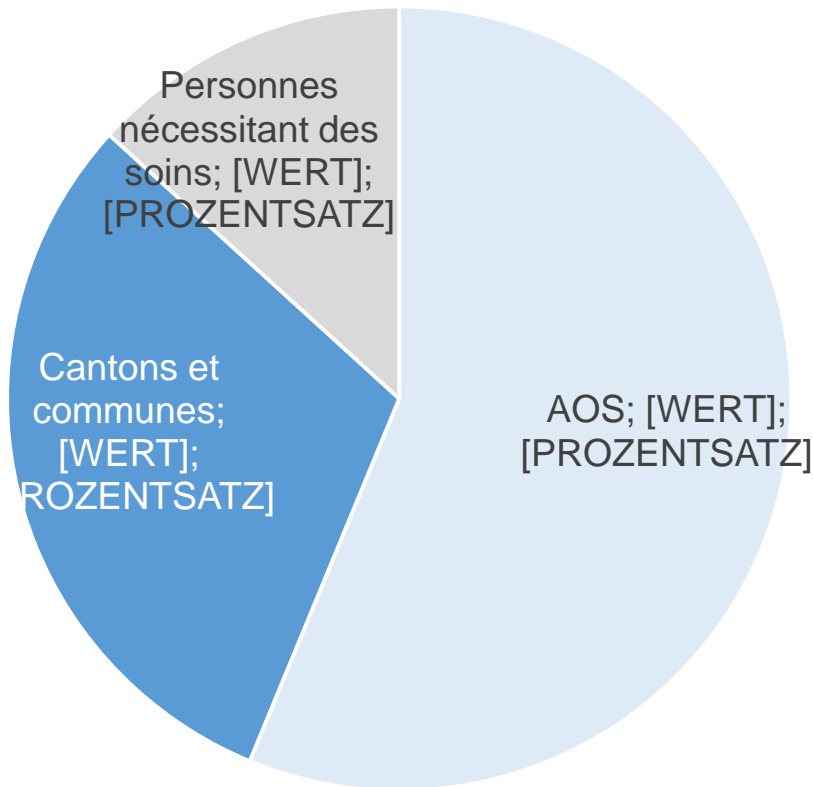
Évolution de la population âgée [en millions d'habitants]





Augmentation des coûts de la santé

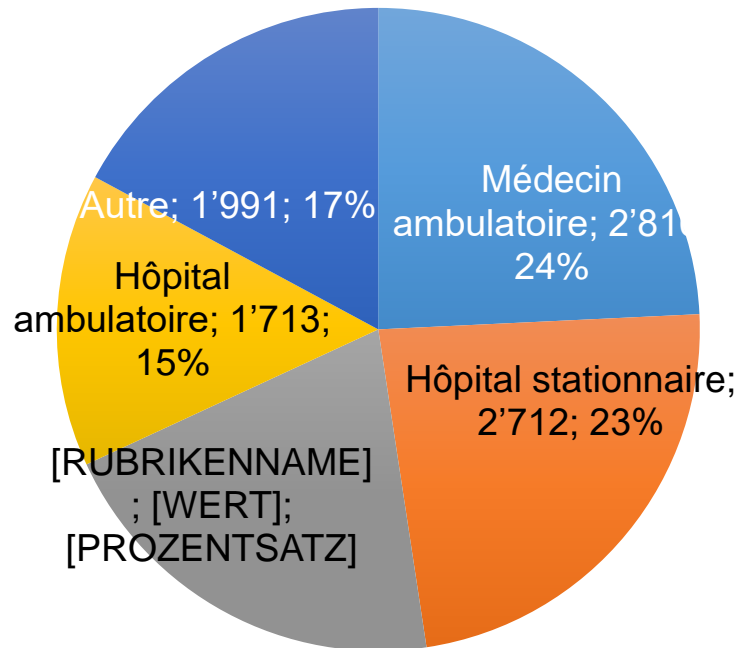
Dépenses pour les soins LAMal 2017 [Mrd. CHF]





Augmentation des coûts de la santé

Prestations AOS pour les personnes âgées de plus de 70 ans 2017 [Mio. CHF]



- Médecin ambulatoire
- Hôpital stationnaire
- Soins
- Hôpital ambulatoire
- Autre



La maîtrise des coûts comme réponse

Soins de longue durée

- Prévention de la dépendance aux soins
(paquet de mesures « Soins de longue durée »)

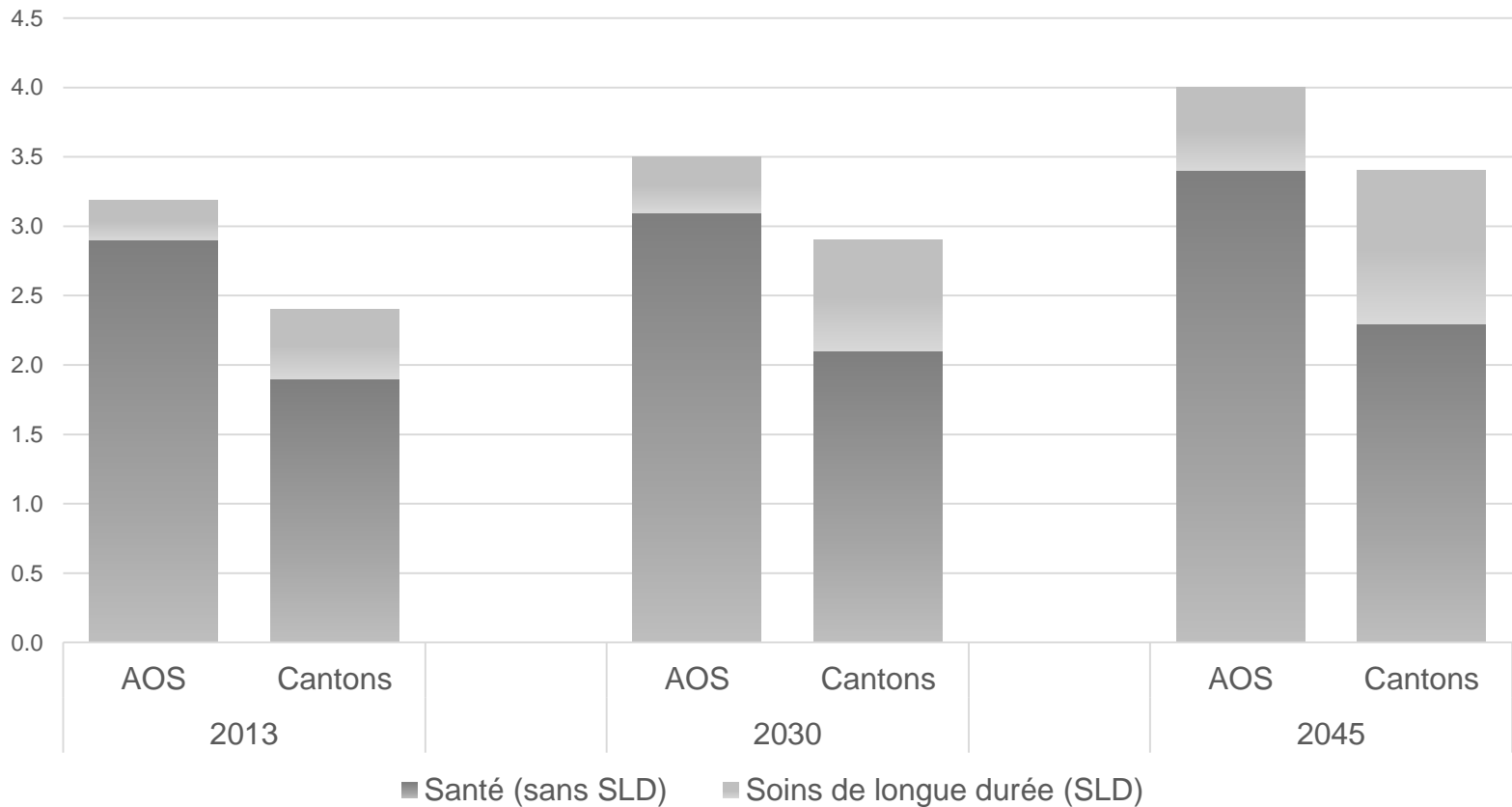
Programme de maîtrise des coûts (AOS)

- Paquet I (en consultation)
- Paquet II (2019)
- Plafond contraignant
- Adéquation
- Transparence



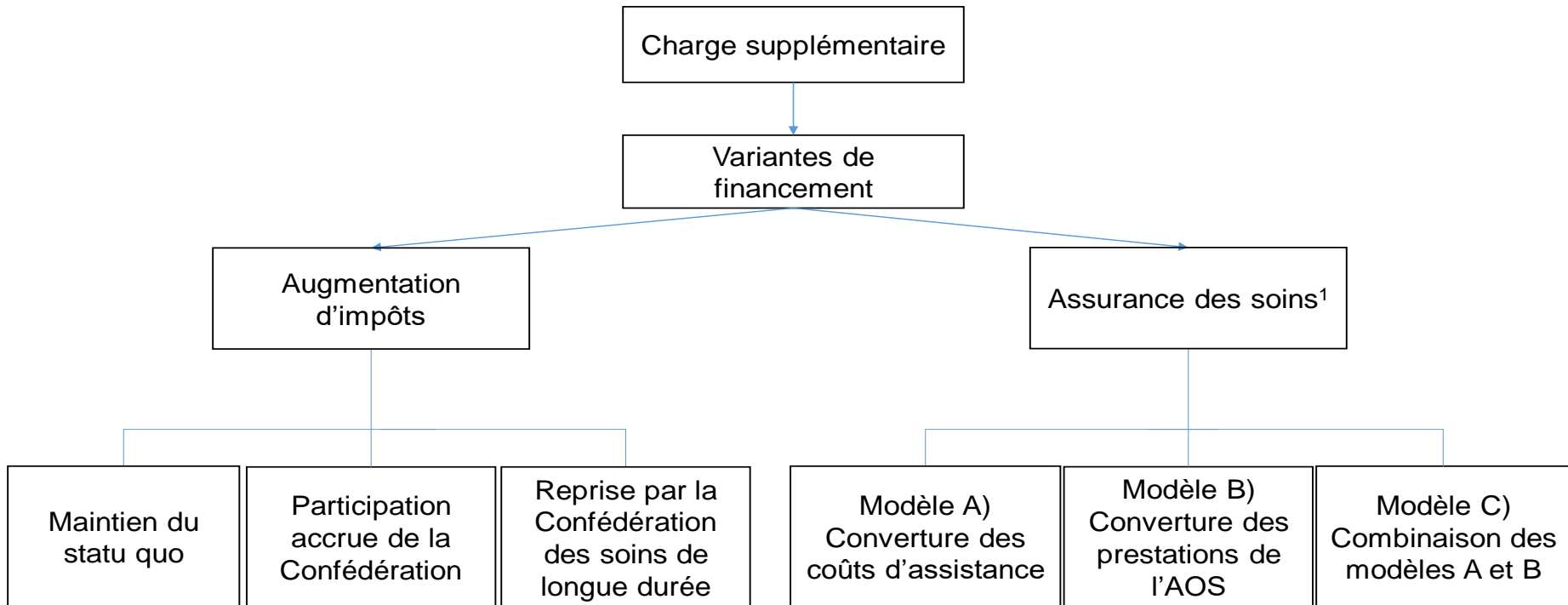
Dépenses de santé en 2013, en 2030 et en 2045

Dépenses de santé AOS et cantons [en % du PIB]





Financement : options à long terme



¹ Il est admis que l'assurance des soins couvre les coûts des soins de longue durée sans participation des cantons



Sommaire

1. Nouveau régime de financement des soins
2. Résultats de l'évaluation et conclusions de la Confédération
3. Autres thèmes liées au financement des soins
4. Aperçu : défis dans le domaine des soins de longue durée
5. **Bilan**



Bilan en quatre points

1. Le nouveau régime de financement des soins a globalement atteint ses objectifs. Il n'est toutefois pas entièrement mise en œuvre.
2. Le DFI/OFSP abordera les lacunes concernant la mise en œuvre, ainsi que d'autres sujets importants, avec les acteurs concernés.
3. Des défis à long terme doivent être relevés dans les domaines de la prise en charge, du personnel, des coûts et du financement.
4. La question de la maîtrise des coûts est plus importante que celle du financement.

Évaluations de la CI Financement des soins



INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | info@spitexprivee.swiss | spitexprivee.swiss



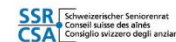
CURAVIVA.CH



Evaluation du nouveau régime de financement des soins

Intergroupe parlementaire «Soins»
18 septembre 2018

Daniel Höchli, CURAVIVA Suisse
Marianne Pfister, Aide et soins à domicile Suisse
Elsbeth Wandeler, Conseil suisse des aînés



Les revendications de la CI Financement des soins

Trois Priorités dans le débat politique :

1. **Réglementation claire** des responsabilités des cantons/communes concernant **le financement résiduel** (et garantie de la protection tarifaire des patients)
2. **Adaptation des contributions de l' AOS** à l'évolution des coûts
3. **Mise en œuvre réaliste** des **soins aigus et de transition**

Du point de vue de la CI Financement des soins, les deux premiers points doivent être liés : l'adaptation des contributions de l'AOS soulagerait les cantons et les communes, mais les lacunes dans le paiement des frais de soins ne peuvent être comblées que si, pour leur part, les cantons assument leurs responsabilités.



Questions et discussion



INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | info@spitexprivee.swiss | spitexprivee.swiss



CURAVIVA.CH

